

L'ASSOCIATION CANADIENNE
DE SPORTS POUR
PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2017

MATIÈRES

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	1
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	2
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	3
ÉTAT DE L'EXPLOITATION	4
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	5
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	6
COMMENTAIRES DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE	9
TABLEAU COMPLÉMENTAIRE - SPORT CANADA	10





PARKER PRINS LEBANO
Chartered Professional Accountants
Professional Corporation

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états de l'évolution des actifs nets, de l'exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies importantes, que celles-ci découlent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisation portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme bon nombre d'autres organismes de bienfaisance, l'organisation tire ses revenus de dons et de collectes de fonds dont l'intégralité n'est pas susceptible de faire l'objet d'une vérification comptable satisfaisante. Il s'ensuit que notre vérification de ces revenus n'a porté que sur les montants consignés aux registres de l'organisation et que nous n'avons pas pu déterminer s'il peut y avoir lieu de rajuster les revenus, l'excédent des revenus sur les dépenses, l'actif et l'actif net.

Opinion avec réserve

Nous sommes d'avis que, sauf pour ce qui est des effets possibles des faits décrits dans le paragraphe intitulé Fondement de l'opinion avec réserve, les présents états financiers indiquent équitablement à tous égards importants la situation financière de **L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX** au 31 mars 2017 et son rendement financier ainsi que ses flux de trésorerie pour l'année se terminant à cette date conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif.

Parker Prins Lebano Comptables professionnels agréés Société professionnelle
Autorisée à exercer l'expertise comptable par l'organisation Comptables professionnels agréés de l'Ontario

Ottawa (Ontario)
le 18 juillet 2017

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES
CÉRÉBRAUX

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	183 644 \$	374 614 \$
Comptes débiteurs	18 343	20 438
TPS/TVH recevable	104 570	54 083
Frais payés d'avance	-	23 887
	<u>306 557</u>	<u>473 022</u>
IMMOBILISATIONS (note 3)	6 601	6 299
ENCAISSE AFFECTÉE À L'INTERNE (notes 8 et 9)	<u>300 000</u>	<u>-</u>
	<u><u>613 158 \$</u></u>	<u><u>479 321 \$</u></u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	58 370 \$	18 509 \$
Remises gouvernementales à payer	<u>6 677</u>	<u>4 716</u>
	<u>65 047</u>	<u>23 225</u>
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	6 601	6 299
NON AFFECTÉS	241 510	449 797
RÉSERVE POUR LES JEUX PARALYMPIQUES DE TOKYO DE 2020 (note 8)	150 000	-
RÉSERVE POUR LA PARTICIPATION AUX SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX (note 9)	<u>150 000</u>	<u>-</u>
	<u>548 111</u>	<u>456 096</u>
	<u><u>613 158 \$</u></u>	<u><u>479 321 \$</u></u>

Pour le conseil:

Thompson Administrateur J. P. Poirier Administrateur

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	Réserve pour les Jeux paralympiques de Tokyo de 2020	Réserve pour la participation aux sports pour paralytiques cérébraux	Investis en immobilisations	Non affectés	2017 Total	2016 Total
ACTIFS NETS						
AU DÉBUT DE L'EXERCICE	- \$	- \$	6 299 \$	449 797 \$	456 096 \$	362 125 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	-	-	-	92 015	92 015	93 971
Virements (notes 8 et 9)	150 000	150 000	-	(300 000)	-	-
Amortissement	-	-	(2 276)	2 276	-	-
Achat d'immobilisations, net	-	-	2 578	(2 578)	-	-
ACTIFS NETS						
À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>150 000 \$</u>	<u>150 000 \$</u>	<u>6 601 \$</u>	<u>241 510 \$</u>	<u>548 111 \$</u>	<u>456 096 \$</u>

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES
CÉRÉBRAUX**
ÉTAT DE L'EXPLOITATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
REVENUS		
Sport Canada (note 2)	549 000 \$	551 000 \$
Collecte de fonds	776 056	720 838
Évaluations des athlètes	14 100	18 169
Droits d'adhésion	337	587
Autres subventions	5 490	4 300
Intérêts et divers	<u>52 633</u>	<u>29 755</u>
	<u>1 397 616</u>	<u>1 324 649</u>
DÉPENSES		
Gouvernance et leadership (note 7)	270 103	213 752
Communications et marketing (note 7)	34 764	41 249
Le boccia et paralysie cérébrale/participation et performance	102 794	78 632
Haute performance du boccia (note 7)	433 175	440 896
Le financement et partenariats	<u>464 765</u>	<u>456 149</u>
	<u>1 305 601</u>	<u>1 230 678</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u><u>92 015 \$</u></u>	<u><u>93 971 \$</u></u>

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES
CÉRÉBRAUX**

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	92 015 \$	93 971 \$
Éléments n'exigeant pas de mise de fonds :		
Amortissement	<u>2 276</u>	<u>2 700</u>
	94 291	96 671
Changement net aux postes hors caisse liés aux opérations :		
Comptes débiteurs	2 095	(15 648)
TPS/TVH recevable	(50 487)	(13 540)
Frais payés d'avance	23 887	15 372
Comptes créditeurs et frais à payer	39 861	(64 466)
Remises gouvernementales à payer	<u>1 961</u>	<u>1 628</u>
	111 608	20 017
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition d'immobilisation	<u>(2 578)</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	109 030	20 017
ENCAISSE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>374 614</u>	<u>354 597</u>
ENCAISSE, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>483 644</u></u> \$	<u><u>374 614</u></u> \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2017

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux (ci-après nommée « l'Association ») est constituée en société selon la *Loi sur les corporations canadiennes* et est une œuvre de bienfaisance enregistrée selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. L'Association s'est engagée à assurer le traitement des athlètes atteints de paralysie cérébrale et de déficiences connexes dans le cadre d'un système de classification valide en leur donnant des possibilités de pratiquer des sports.

2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif et ils témoignent des politiques suivantes :

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et amorties au taux de 30 % par année selon l'amortissement dégressif. La moitié du taux annuel est appliquée à l'année d'acquisition.

COMPTABILISATION DES REVENUS

L'Association suit la méthode de report pour la comptabilisation des revenus. Les contributions assujetties à des restrictions sont comptabilisées à titre de revenus dans l'année où les dépenses connexes sont engagées. Les contributions sans restriction sont comptabilisées à titre de revenus dès leur réception ou dès qu'elles deviennent payables, si le montant à recevoir peut raisonnablement être évalué et que sa réception est raisonnablement assurée.

CONTRIBUTIONS DE SPORT CANADA

Les contributions reçues de Sport Canada sont versées à des conditions précises ayant trait à leur utilisation. Sport Canada vérifie les registres de l'Association pour déterminer les cas où, s'il y a lieu, des montants imputés sur les contributions ne l'ont pas été conformément aux conditions convenues et seraient par conséquent remboursables à Sport Canada. Tout rajustement des contributions de l'année précédente est comptabilisé dans l'année où Sport Canada le demande.

Les contributions sont enregistrées selon la comptabilité d'exercice. Toute partie de contribution qui n'est pas utilisée à la fin prévue est jugée remboursable au gouvernement fédéral.

RECOURS À DES PRÉVISIONS

La préparation de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des prévisions et des hypothèses qui influencent les montants présentés de l'actif et du passif, les montants potentiels de l'actif et du passif à la date des états financiers et les montants des revenus et des dépenses de la période que visent les états. Les sommes réelles peuvent différer des sommes prévues. Les prévisions sont révisées annuellement et tout rajustement est noté dans les états financiers visant la période où il est jugé nécessaire.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont reconnus à leur juste valeur.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIER (suite)

LE 31 MARS 2017

3. IMMOBILISATIONS

	2017		2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel de bureau	50 839 \$	46 468 \$	4 371 \$
Équipement sportif	17 159	14 929	2 230
	<u>67 998 \$</u>	<u>61 397 \$</u>	<u>6 601 \$</u>

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de l'Association comprennent les espèces, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les charges à payer et les remises payables au gouvernement. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'Association ne court pas de risque appréciable d'intérêt, de change, de crédit, de liquidité ou du marché découlant de ces instruments financiers, et la valeur comptable de ces instruments financiers correspond à peu près à leur juste valeur.

5. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Association avait une marge de crédit d'affaires couvrant les découverts bancaires jusqu'à 75 000 \$. Le solde de crédit était remboursable sur demande. Des intérêts étaient imputés au taux annuel de 2,5 % de plus que le taux préférentiel. Au 31 mars 2017, le solde impayé de cette facilité de crédit était nul (il a été nul en 2016). Cette marge de crédit a été fermée en mai 2016.

6. ENGAGEMENTS DE LOCATION

L'Association s'est engagée à respecter ses contrats de location de locaux à bureaux. Les paiements minimaux pour les quatre prochaines années sont les suivants :

2018	16 844 \$
2019	23 786
2020	23 786
2021	13 875

7. SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Les affectations aux salaires et aux avantages sociaux sont les suivantes :

	2017	2016
Gouvernance et leadership	155 072 \$	75 145 \$
Communications et marketing	6 428	5 889
Haute performance du boccia	<u>167 363</u>	<u>143 781</u>
	<u>328 863 \$</u>	<u>224 815 \$</u>

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
LE 31 MARS 2017

8. RÉSERVE POUR LES JEUX PARALYMPIQUES DE TOKYO DE 2020

Le conseil d'administration de l'Association a créé cette réserve afin de séparer des autres les fonds devant servir à préparer l'équipe qui participera aux Jeux paralympiques de Tokyo en 2020. Les utilisations valides des fonds de cette réserve comprennent, sans y être restreintes, les services scientifiques sportifs, l'entraînement, les compétitions, la formation, l'équipement et la recherche-développement.

L'investissement initial dans la Réserve pour les Jeux paralympiques de Tokyo de 2020 sera de 150 000 \$. Tout revenu produit par la réserve sera maintenu dans celle-ci et toute dépense puisée à la réserve devra être autorisée par le conseil d'administration de l'Association. Tout virement de fonds de cette réserve à un autre compte de l'Association devra être autorisé par le conseil d'administration de l'Association. Celui-ci examinera annuellement l'activité dans le fonds afin de déterminer s'il sert à la fin prévue. La fermeture du fonds devra être approuvée par le conseil d'administration de l'Association.

9. RÉSERVE POUR LA PARTICIPATION AUX SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Le conseil d'administration de l'Association a créé cette réserve afin de séparer des autres les fonds devant servir à la réalisation de la mission de l'Association de « faire en sorte qu'un nombre de plus en plus élevé de Canadiennes et Canadiens ayant une paralysie cérébrale ou des limitations semblables pratiquent un sport ou une activité physique ». Les utilisations valides des fonds de cette réserve comprennent, sans y être restreintes, la programmation, les partenariats, le marketing, les communications et les projets de recherche.

L'investissement initial dans la Réserve pour la participation aux sports pour paralytiques cérébraux sera de 150 000 \$. Tout revenu produit par la réserve sera maintenu dans celle-ci et toute dépense puisée à la réserve devra être autorisée par le conseil d'administration de l'Association. Tout virement de fonds de cette réserve à un autre compte de l'Association devra être autorisé par le conseil d'administration de l'Association. Celui-ci examinera annuellement l'activité dans le fonds afin de déterminer s'il sert à la fin prévue. La fermeture du fonds devra être approuvée par le conseil d'administration de l'Association.

10. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.



PARKER PRINS LEBANO
Chartered Professional Accountants
Professional Corporation

COMMENTAIRES DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE
SUPPLÉMENTAIRE

Aux membres de :

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Les états financiers vérifiés de L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX au 31 mars 2017 et notre rapport du 18 juillet 2017 à leur sujet sont présentés dans la section précédente des présents états financiers. L'information financière présentée ci-après est tirée des documents comptables que nous avons contrôlés dans le cadre des procédures de vérification suivies aux fins de notre examen des états financiers, et nous sommes d'avis qu'elle est présentée équitablement à tous égards importants au regard de l'ensemble des états financiers.

Parker Prins Lebano Comptables professionnels agréés Société professionnelle
Autorisée à exercer l'expertise comptable par l'organisation Comptables professionnels agréés de l'Ontario

Ottawa (Ontario)
le 18 juillet 2017

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE - SPORT CANADA

31 MARS 2017

	Athlètes handicapés		Total
	Le développement du sport	Excellence accrue	
FINANCEMENT			
Administration générale	25 500 \$	- \$	25 500 \$
Gouvernance	11 250	-	11 250
Salaires, charges et avantages sociaux	86 625	-	86 625
Salaires et perfectionnement professionnel des entraîneurs	93 625	44 500	138 125
Programmes de l'équipe nationale	20 000	235 500	255 500
Langues officielles	10 000	-	10 000
Fonctionnement et programmes	22 000	-	22 000
	<u>269 000</u>	<u>280 000</u>	<u>549 000</u>
DÉPENSES			
Administration générale	84 943	-	84 943
Gouvernance	30 392	-	30 392
Salaires, charges et avantages sociaux	181 197	-	181 197
Salaires et perfectionnement professionnel des entraîneurs	95 000	60 615	155 615
Programmes de l'équipe nationale	22 000	237 008	259 008
Langues officielles	25 326	-	25 326
Fonctionnement et programmes	102 793	-	102 793
	<u>541 651 \$</u>	<u>297 623 \$</u>	<u>839 274 \$</u>